

Éric THIOU

THERVAY
sous
la
MONARCHIE FRANÇAISE
(1678 - 1789)

Partie 4/5

BESANÇON 1990

DÉDICACE

Je dédie ce livre à :

Mes modèles en Histoire
PIERRE GAXOTTE
JACQUES BAINVILLE
FRANTZ FUNCK BRENTANO

Tous mes ancêtres,
proches et lointains,
et particulièrement mon grand-père
que je n'ai que trop peu connu :
HENRI THIOU

Toutes les personnes qui ont habité, habitent et habiteront THERVAY,
Notre beau pays, la FRANCE.

COMTOIS, RENDS-TOI, NENNI MA FOI

Table des matières

3 ^{ème} PARTIE : LA COMMUNAUTÉ (suite)	4
D. LE POUVOIR LOCAL -	4
1. LA DÉMOCRATIE AU VILLAGE	4
2. - L'INSTRUCTION	7
E. L'AGRICULTURE	10
1. LES TERRES	10
2. LES CULTURES	14
3. LE BÉTAIL	16
4. LES VIGNES	17
5. LES BOIS	18
6. GRÊLES ET INTEMPÉRIES	20
ANNEXES	23
NOTICES SUR LES FAMILLES AYANT DONNÉ DES SEIGNEURS À THERVAY	Erreur ! Signet non défini.
BIBLIOGRAPHIE	25

INTRODUCTION

J'ai écrit ce livre non dans l'intention qu'il soit un ouvrage savant et qui soit lu uniquement par des professeurs, mais bel et bien dans l'intention qu'il soit lu par les villageois d'abord, mais aussi par toutes les personnes intéressées par l'histoire comtoise. La période que j'ai choisie n'est pas le fruit du hasard, car la période 1678-1789 en Franche-Comté est la période de la monarchie française, une des périodes de l'histoire comtoise les plus calmes et les plus heureuses, ce que malheureusement beaucoup de Comtois ignorent, car généralement on leur a décrit comme une période d'oppression, de famine, d'esclavage, de misère noire. Tout ce que j'espère, c'est que ce livre aura fait mieux connaître THERVAY à ses habitants et à tous les



Comtois, et qu'il aura contribué à les enraciner encore plus profondément dans leur village et dans leur petite patrie qu'est la Franche-Comté. J'espère aussi qu'il aura réhabilité cette période de l'histoire comtoise galvaudée par tous ceux qui continuent à ignorer l'adresse des Archives. Je n'ai pas la prétention que ce livre soit parfait, car rien n'est parfait, mais j'ai essayé d'être le plus objectif possible en faisant référence autant que possible aux documents d'époque, pour privilégier les aspects de la vie quotidienne qui eux peuvent faire vraiment comprendre ce qu'étaient les conditions de vie de nos ancêtres, et non l'"histoire" événementielle qui n'est qu'une portion temporaire de l'histoire d'un village. Soyez sûrs, chers lecteurs et lectrices, que toute remarque de votre part sera la bienvenue, bonne ou mauvaise. Pour approfondir la lecture de ce livre, une bibliographie est à votre disposition à la fin de cet ouvrage, car j'espère aussi que ce livre sera la porte ouverte vers d'autres découvertes, comme l'histoire de la Franche-Comté, la généalogie pour retrouver ses racines familiales, etc.

BONNE LECTURE.

3^{ème} PARTIE : LA COMMUNAUTÉ (suite)

D. LE POUVOIR LOCAL -

1. LA DÉMOCRATIE AU VILLAGE

Au risque d'étonner beaucoup d'entre vous, on peut réellement parler à cette époque de démocratie locale, car depuis la charte de Jean de Rye du 20 avril 1461, les habitants peuvent chaque année élire leurs deux échevins (maires), leurs messiers (personnes chargées de surveiller les récoltes) et leurs forestiers (personnes qui gardent les bois de la commune), ces derniers étant rémunérés par la commune. Ne pensez pas que les échevins étaient des pantins inutiles, ils étaient les véritables représentants des villageois auprès des autorités régionales, et ils étaient aussi responsables de la gestion des deniers communaux, et ils organisaient les nombreuses réunions délibératives des habitants où ils lisaient en guise de préliminaire les édits et ordonnances royales, et les décisions du Parlement, pour en informer les habitants. La démocratie locale pouvait s'exprimer pleinement lors de ces réunions où ils élisaient les différents officiers municipaux, d'ailleurs ce sont les habitants eux-mêmes qui en avaient fixé les attributions et le mode d'élection en 1727 :

« Les élections d'échevins et de commis au répartition (personne chargée de la répartition des impôts) et de garde de bois se feront au son de la cloche, sur la place publique et à l'assemblée de la majeure part de la communauté et chaque habitant élu à son tour fait défense à aucun habitant de délibérer sur les autres affaires communes de quelque espèce qu'elles soient sans observer ces formalités ».

Cela signifie que les officiers municipaux ne pouvaient prendre aucune décision sans convoquer les habitants à une réunion sur la place publique juste après la messe dominicale pour les consulter et leur demander s'ils étaient d'accord ou non avec eux, en votant généralement à main levée. En cas de désaccord, l'officier municipal concerné retirait sa proposition, malgré que cela fût très rare.

Donc pour tous travaux à faire, pour tout marché d'emploi communal et en général pour toute affaire locale, les habitants votaient et prenaient des décisions, les échevins qui avaient convoqué l'assemblée et fait des propositions entérinaient les décisions de ladite assemblée. Il est à noter qu'un notaire était toujours présent pour faire le procès-verbal de l'assemblée et valider les décisions prises. Voici l'entête type du procès-verbal d'une assemblée :

« L'an le du mois de ont comparu les habitants de la communauté de Tervay par le fait de échevins de la dite communauté l'an courant (noms d'habitants) et autres habitants, manants et résidants audit

Tervay représentant la plus saine et majeure part de la communauté, même plus des deux tiers, assemblée au son de la cloche en la manière accoutumée sur la place publique de Tervay ».

Nous avons vu qu'un échevin était parti hors de la province avec l'argent de la communauté. Personne n'est parfait, les habitants n'en furent que plus circonspects vis-à-vis de leurs deux échevins. Ils étaient deux car on pensait alors que le partage des responsabilités était le garant de propositions bien réfléchies et longuement pesées.

À quelques exceptions près, les assemblées étaient fréquentées habituellement par plus des deux tiers des habitants, voire même les trois quarts. Il est entendu qu'à cette époque les femmes n'avaient presque pas voix au chapitre, alors quand on parle d'habitants, cela signifie les hommes comme le prouvent les signatures en bas des procès-verbaux des assemblées.

Les revenus de la commune étant limités, pour pouvoir payer les gros travaux à effectuer il fallait que l'assemblée demande de mettre en baux les prés communaux pour en retirer l'argent nécessaire pour lesdits travaux, au subdélégué de Dole pour éviter un trop gros endettement de la commune. Pour ce faire, les habitants désignaient un procureur spécial chargé de plaider la cause du village auprès du subdélégué. Il y avait d'autres procureurs spéciaux qui eux étaient chargés d'intervenir pour tout délit fait aux terres communales et sur tout ce qui pouvait nuire aux intérêts de la communauté. Les habitants pouvaient aussi demander de mettre aux enchères le produit du quart de réserve de leurs bois pour les très grosses dépenses.

Voici pour personnaliser la démocratie locale du village la liste de quelques échevins de Thervay :

- 1682 - Claude BOGILLOT, Claude GUILLAUME
- 1735 - Jean Claude PELOT, Jacques PELOT
- 1757 - Jean Claude DUMONT, Jacques GUILLAUME le jeune
- 1758 - Jean Baptiste BOUQUERAND, ?
- 1760 - Pierre PESLOT, Jacques COUTENET
- 1767 - Sébastien PELOT OUTHENIN, Jacques DEVILLARD
- 1762 - Claude F. BRETON, Guillaume GRAND
- 1763 - Quentin BOURCET, Joseph JANNOT
- 1764 - François JANNOT le jeune, Sébastien BARTHOLLIOT
- 1765 - Sébastien BOURCET, François JANNOT
- 1766 - Jacques BARTHOLLIOT, François BARTHOLLIOT
- 1767 - J. Claude BOGILLOT, Urbain PELOT OUTHENIN
- 1768 - François JANNOT, Louis BARTHOLLIOT

- 1769 - Pierre PELOT, Pierre PELOT OUTHENIN
- 1770 - Joseph BARTHOLLIOT, ?
- 1771 - Joseph PELOT MARCHAND, Antoine JANNOT
- 1773 - François CHISSEY, ?
- 1774 - Joseph PELOT MARCHAND, Urbain PELOT OUTHENIN
- 1775 - François BARTHOLLIOT, François BOUQUERAND le vieux
- 1776 - François BOUQUERAND, François BARTHOLLIOT
- 1777 - François BOURCET, Pierre DARLEY
- 1778 - François THOMAS, Urbain BRETON
- 1779 - Jacques PETITJEAN, François GRAVELLE
- 1780 - François THOMAS, Jacques PELOT MARCHAND
- 1781 - Antoine GRAND, François PELOT
- 1782 - Pierre BONVALOT, Jean DUPORT
- 1783 - Claude F. DARLEY, Pierre PELOT
- 1788 - Sébastien PELOT, Urbain GRAND
- 1789 - Sébastien BOUQUERAND, Joseph DEVILLARD

La démocratie locale à Thervay était, on le voit, une réalité de tous les jours au XVIII^e siècle, car tout ce qui se faisait au village passait par les assemblées des habitants, qui n'hésitaient pas à tenter des procès soit au curé, soit au seigneur pour défendre le seul intérêt de la communauté. Les affaires privées se réglaient entre particuliers, cela va de soi. Un autre aspect du pouvoir local était le choix du maître d'école et de l'instruction des enfants du village, c'est le sujet de la prochaine partie.

2. - L'INSTRUCTION

Certains d'entre vous seront peut-être étonnés d'entendre parler d'instruction à cette époque, mais c'est une réalité. En France depuis la déclaration du 13 décembre 1698, qui veut qu'il soit établi, autant que possible, des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses, et en Franche-Comté depuis un mandement de Ferdinand de Rye en 1633 qui peut se résumer ainsi : « Toute paroisse sera tenue de se choisir un instituteur », il va de soi que l'enseignement n'est pas obligatoire et qu'il est surtout axé sur la religion catholique, mais les gens peuvent apprendre à lire et à écrire pour assez peu d'argent.

Pour Thervay, le recteur d'école comme l'on disait alors était choisi par l'assemblée des habitants et le curé qui vérifiait la connaissance des Saintes Écritures du candidat. Le postulant, qui venait rarement du village, présentait son « programme » et ses conditions financières, si tout ceci convenait aux habitants, ils signaient un contrat dénonçable à tout moment par les deux parties, et les habitants ne se privaient pas de renvoyer chez eux ceux qui ne leur convenaient pas.

Voici un exemple de contrat :

En 1773, les habitants de Thervay mécontents des deux derniers maîtres d'école, ont lancé une offre publique par affiches dans tous les villages environnants pour en recruter un nouveau. Le 24 décembre se présente devant l'assemblée des habitants Alexandre FELIX, ancien recteur d'école à Germigney, voici ses propositions :

- Assister aux messes et chanter les vêpres et autres messes et assister le curé
- Enseigner aux jeunes garçons du village :
 - à lire pour 3 sols 4 deniers/mois
 - à lire et écrire pour 5 sols/mois
 - à lire, écrire et l'arithmétique 6 sols/mois
 - à lire, écrire, l'arithmétique, le plain-chant 7 sols/mois
- Être payé 280 livres/an payable à la Saint-Martin
 - 220 livres comme recteur
 - 30 livres pour le logement
 - 30 livres pour divers services
- Recevoir 12 pains de sel par mois, du bois et du vin

Un contrat est fait pour 6 ans et le maître pourra corriger les enfants comme un bon père de famille, sans donner de mauvais coups, il pourra être remercié à tout moment et il pourra partir à tout moment à condition de prévenir 3 mois à l'avance.

Il est à noter que le maître d'école faisait souvent office de marguillier.

La plupart des contrats ressemblaient à celui-là. À Thervay, il devait y avoir du travail, avec 700 habitants, les petits garçons devaient être nombreux lors des leçons, car les prix sont abordables. Les petites filles, elles, pouvaient aller chez la maîtresse d'école quand il y en avait une. Le maître d'école avait une certaine autorité et une certaine notoriété auprès des habitants du village, et il était souvent témoin pour les actes de baptêmes et de décès, il avait donc une position sociale assez élevée à Thervay.



UN RECTEUR D'ÉCOLE DU XVIII^e SIÈCLE

L'année scolaire à cette époque durait de la Toussaint jusqu'à Pâques, mais les enfants n'allaient pas tous les jours à l'école pour pouvoir aider leurs parents, malgré tout il y avait un souci de qualité qui fait que les habitants de Tervay avaient une bonne instruction, car 79,5 % des hommes et 16,5 % des femmes du village savaient lire et écrire. Alors qu'ailleurs en France des contrées entières sont dans l'ignorance, notre province était en avance dans le domaine de l'instruction populaire.

Voici pour clore ce chapitre, la liste des différents recteurs d'école qui se sont succédé à Thervay pendant le XVIII^e siècle :

- 1737 : Simon FRISARD
- 1738-1746 : Antoine CISEY
- 1747 : Ph. Hyacinthe CLERC (décédé), J. BOURDIN
- 1748-1750 : Anatholle GRAND
- 1751-1752 : J. JANNEROT
- 1753-1755 : Jean François FROISSARD
- 1756-1771 : Jean Baptiste BERTHET
- 1772-1773 : Claude François FLAJOULOT
- 1774-1785 : Claude Alexandre FELIX
- 1786-1789 : Jean Hubert PLANCHE

J'espère que ce chapitre aura aidé à faire reculer le préjugé selon lequel, sous l'Ancien Régime, l'ignorance et les ténèbres régnaient sur la France.

E. L'AGRICULTURE

1. LES TERRES

Les terres représentaient à cette époque le patrimoine essentiel des paysans. Ils y étaient attachés charnellement, elles faisaient corps avec eux et leurs familles. Car ces terres on les chérissait, on se les transmettait de père en fils, car les vendre c'était comme se faire amputer d'un bras, on perdait un peu de soi-même. De plus c'était la source principale et essentielle de revenus et de nourriture pour le paysan, en résumé les Français vivaient principalement pour et par la terre au XVIIIe siècle. De là on comprend que je leur consacre un chapitre.

À Thervay au cours du siècle la surface cultivée que ce soit en grains, herbage et vignes a augmenté, car les défrichages allaient bon train.

En 1750, un rapport à l'Intendant estime à 1200 Journaux (424 ha) la surface cultivée à Thervay, se répartissant comme suit, 800 Journaux de terres labourables et 400 de prés, il semble que les vignes aient été oubliées dans ce rapport, cette surface semble celle appartenant aux paysans.

Un autre rapport, mais de 1768 celui-là nous apprend qu'il y a 1376 Journaux de terres (481 ha), 538 Journaux de pré (188 ha) et 243 Journaux de vignes (85 ha), soit en tout 754 ha, quelle hausse en 18 ans. En 1727 voici la répartition des terres labourables selon leur appartenance, 67,5 % sont des terres de roture (terres "normales"), 17,5 % des terres de fief et 15 % des terres d'ancienne fondation.

Le cahier de Doléances nous donne la répartition des terres en 1789, le territoire de Thervay contenait environ en tout un peu plus de 3200 journaux de terrain (+1100 ha), voici ce que possédaient les habitants :

- Terres : 760 ha (490 ha possédés par les habitants, 65 %)
- Vignes : 84 ha (56 ha possédés par les habitants, 65 %)
- Prés : 288 ha (189 ha possédés par les habitants, 65 %)

On obtient donc une surface d'environ 235 ha pour les paysans, cette proportion de 2/3 des terres possédées par les habitants est à cette époque bien au-dessus de la moyenne nationale, on le voit la possession des terres par ceux qui la cultivent était en bonne voie à Thervay. À partir de ces chiffres on peut évaluer combien chaque famille possédait de terres, bien sûr c'est une moyenne, certains possédaient plus, certains moins.

- Terres : 7 Journaux (2,45 ha)

- Prés : 3 faux (1,00 ha)
- Vignes : 7 ouvrées (0,25 ha)
- Total : 3,70 ha

Certes cette moyenne peut paraître très modeste de nos jours, mais n'oublions pas qu'il y avait 200 familles à Thervay, et qu'elles vivaient presque toutes uniquement du travail de la terre, donc toutes avaient leur lopin de terre.

Non seulement ceci, mais comme vous le savez, il y avait d'autres propriétaires des terres du village, les voici :

- Le Seigneur :
 - Terres : 157 ha (20,6 % des terres)
 - Prés : 52 ha (19,0 % des prés)
 - Vignes : 12,6 ha (15,0 % des vignes)
- Les Abbés d'Acey :
 - Terres : 87,5 ha (31,5 %)
 - Prés : 13,3 ha (4,6 %)
 - Vignes : 10,5 ha (12,5 %)
- Le Curé :
 - Terres : 8,4 ha (1,3 %)
 - Prés : 11,5 ha (4,0 %)
 - Vignes : 1,75 ha (2,0 %)

Ce sont les principaux propriétaires des terres du village, mais il y a d'autres propriétaires de terrains, dont la surface possédée ne dépasse pas les 15 ha en tout chacun. Pour plus de clarté, je me bornerai à citer leurs noms : Mr de Villervaudrey, Le seigneur d'Amange, Mr de la Villette et de Viremont, Mr de Quentrey, Madame de l'Alans, Le baron de Tricornot, Mr de Laborde et Philippe Serron (en récompense pour service rendu au Roi), tous ces propriétaires ne payaient que la portion colonique (33 %) sur ces terres, car elles n'étaient pas des terres de roture qui elles étaient imposées à 100 %.

Ces terres cela va sans dire étaient l'objet de transactions et d'impositions, voici le tarif de celles-ci pour 1769 :

- PRIX (par Journal) :
 - Terres : 120 livres
 - Prés : 200 livres
 - Vignes : 160 livres

- LOYER (par Journal) :
 - Terres : 7 livres
 - Prés : 15 livres
 - Vignes : 10 livres
- IMPOSITION (par Journal) :
 - Terres : 5 sols
 - Prés : 1 livre 1 sol
 - Vignes : 10 sols

On le voit, les terres coûtent chères, un Journal de pré représente un an de travail d'un manouvrier, les paysans étaient donc assez souvent et à contre cœur contraints de louer des terres, mais dès qu'ils en avaient les moyens, ils achetaient le moindre lopin à vendre, car alors c'était un peu d'indépendance de gagnée, et un patrimoine à transmettre. Les impositions elles sont très modestes, car pour un propriétaire moyen (voir plus haut) cela représentait un peu plus de 5 livres par an à payer sur ses terres, l'équivalent de 5 jours de travail, on peut estimer que ce même propriétaire, avec ces mêmes terres, était en possession d'un capital d'environ 1500 livres, somme considérable, mais il faut penser que ce capital était inaliénable de fait, car le paysan ne vivait que de ses terres et puis l'argent étant rare les paysans ne pouvaient transmettre que des terres à leurs descendants, c'était un héritage concret et prêt à l'emploi, qui correspond à la mentalité de cette époque.

Ceci n'empêchait pas les paysans de thésauriser de rares pièces d'or, et plus souvent d'argent, les fameux écus qui servaient pour acheter des terres ou payer les impôts, ou payer une dépense exceptionnelle.

Ces terres, les paysans les cultivaient, car alors pourquoi acheter si cher, dans la partie qui suit nous allons parler de ce qui pousse sur ces terres.

N.B. : Il est à noter que toutes les terres du village sont cultivées selon le système d'assolement triennal, soit 2/3 des terres sont divisées en trois (2/3 cultivées, 1/3 en jachère) pour laisser reposer la terre en raison du manque d'engrais.



TRAVAUX DES CHAMPS AU XVIII^e SIECLE

Voici le texte fourni, corrigé et mis en forme, fidèle à l'original :

2. LES CULTURES

À cette époque, les cultures sont surtout des cultures vivrières de céréales, car on ne pouvait les vendre que les années de grandes récoltes, et encore. Elles représentaient la principale source de nourriture des villageois, car avec ces céréales on faisait le pain.

Pour ces cultures, les villageois disposaient dans les années 1770 de 29 charrues pour environ 200 familles. Ces charrues étaient l'apanage de ceux que l'on appelait "Laboureurs" qui étaient assez aisés pour en acquérir une, mais ceux-ci pouvaient soit les prêter en fonction de leurs amitiés, ou le plus souvent les louer.

La principale espèce cultivée était, on s'en doute, le blé ou froment, car on peut estimer qu'il était cultivé sur environ la moitié des terres labourables du village appartenant aux habitants. La récolte dans les années 1770 était de 112 tonnes auxquelles il faut retrancher 36 tonnes de semence à préserver, et nous arrivons à 92 tonnes sur lesquelles le curé prélève environ 2100 kg (1,9 %), ce qui fait 89,9 tonnes de réellement disponibles pour les habitants. Par ménage on aboutit à environ 440 kg par an soit 1,200 kg par jour, c'est assez peu mais les rendements eux aussi étaient faibles, ils variaient bon an mal an entre 6 à 7 quintaux/ha, ce qui fait pour une bonne année vers 1785 une récolte totale de 170 tonnes, soit par ménage 850 kg.

Mais il n'y avait pas seulement le blé, il y avait aussi le seigle dont on faisait aussi du pain. On peut estimer que le seigle était cultivé sur environ 20 % des terres, avec une récolte vers 1770 de 51,6 tonnes, avec 35 tonnes de disponible soit par famille environ 170 kg/an ou environ 0,450 kg par jour pour le seigle. Aussi les rendements étaient faibles, ils variaient entre 3,5 et 7 quintaux/ha, soit pour une bonne année une récolte totale de 98 tonnes, soit 485 kg par famille, ou 0,900 kg par jour pour faire aussi du pain.

Ces deux espèces sont donc les céréales les plus cultivées, car on pouvait en faire le pain, aliment essentiel à cette époque.

Les habitants disposaient donc pour une année médiocre d'environ 1,650 kg de grains par jour pour le pain (et aussi pour le bétail en hiver surtout), plus ce qu'ils pouvaient acheter, le blé et le seigle étant cultivé sur environ 70 % des terres, il en reste peu pour les autres espèces.

Les autres grains cultivés sont l'orge, l'avoine et le turquie (maïs). Dans les années 1770 la récolte d'orge était de 42 tonnes dont 28 de disponible auxquelles il faut retrancher la dîme, on obtient donc environ 135 kg/famille/an, pour ce qui est de l'avoine la récolte était de 10 tonnes, avec 12 de disponible mais il faut ôter la dîme, il reste donc pour la famille environ 55 kg/an. Le turquie que l'on appelait ainsi car

pour les gens tout ce qui était étranger venait de Turquie, alors on appelait le maïs, blé de turquie, il pouvait servir à faire les fameuses "saudes", je pense que les quantités cultivées devaient être peu importantes.

La récolte de ces grains se faisait avec la faux ou la faucille, quand on voit les surfaces possédées par les paysans, c'était du domaine du possible. Il est à noter que c'est la paille de seigle, à cause de sa longueur, qui servait de chaume pour couvrir les toits des maisons. Tous les grains précédemment cités sont susceptibles d'être réduits en farine pour servir à l'alimentation des hommes et des bêtes, mais sur les terres de Thervay il y a d'autres cultures comme les fèves, les pois ou le millet qui avec les légumes cultivés au jardin pouvaient constituer le contenu de la soupe quotidienne, plat principal de nos ancêtres avec le sempiternel pain, la viande n'intervenant que les fêtes, mariages, jours où l'on tue le cochon, ou tous les dimanches pour les aisés, voire tous les jours pour les bourgeois.

Le reste des terres étaient en pré à foin pour le fourrage ou pour le pâturage du bétail, et à cette époque nos ancêtres profitaient aussi des regains, véritable manne pour eux et pour le bétail. Pour ce qui est des terres non cultivées, la surface devait en être minime, car nos aïeux cherchaient à posséder et à cultiver le plus possible de terres, ceci depuis longtemps, et on les comprend.

3. LE BÉTAIL

Malheureusement, il y a peu de documents disponibles à ce sujet, mais l'on sait par le recensement de 1688, qu'il y avait à Thervay, 30 chevaux, 10 poulains, 35 bœufs, 60 vaches et 20 veaux ; mais aucun mouton ou porc. Presque un siècle plus tard, en 1770 il y a au village 42 chevaux, 56 moutons et 413 bêtes à cornes. Les 42 chevaux devaient servir sans aucun doute à tracter les charrues et autres charrettes, leur petit nombre est dû à leur grand prix, il fallait avoir les moyens de les acheter, mais aussi de les entretenir, car un cheval est exigeant quant à sa nourriture, ils devaient appartenir à de gros laboureurs. En ce qui concerne les bêtes à cornes, il faut comprendre bien sûr les bovins, dans un rapport du début du siècle on parle de "bétails rouge", on pourrait penser qu'il s'agit de vaches de race Taurache, bien que ce ne soit pas la région de prédilection de cette race qui est plus grosse et donne plus de lait, et donc mange plus que la race Femeline qui est typique du bas pays, mais qui a une robe claire. Quoi qu'il en soit leur nombre est modeste, car si l'on compte parmi ces bêtes les vaches, génisses, veaux, bœufs et les quelques taureaux, on doit aboutir en moyenne à 1 vache productrice de lait par famille, cette vache peut produire en moyenne 1400 litres par an, soit 3,8 litres/jour environ ; soit juste pour assurer l'ordinaire de la famille avec le lait et le beurre.

Ces vaches faisaient l'objet de transactions sur les marchés à bestiaux, mais sans doute uniquement pour quelques gros propriétaires du village. En ce qui concerne les 56 moutons, je suppose qu'ils étaient divisés entre les mains de quelques propriétaires, vu leur petit nombre, sans doute servaient-ils à produire de la laine, ce qui pour les propriétaires pouvait représenter un supplément de revenu non négligeable. En plus de ces animaux, nous savons qu'il y avait aussi des porcs à Thervay, au nombre de 100 en 1783, là aussi c'est peu, 1 porc pour 2 familles en moyenne, mais il fallait l'engraisser, comme il y avait juste assez de nourriture pour les humains, pour en avoir un, il fallait être un peu aisé, mais chacun tâchait d'en avoir un pour le tuer lors de grandes occasions, pour améliorer l'ordinaire. En général, on peut dire que toutes ces bêtes servaient à améliorer l'ordinaire des habitants de Thervay, et ceci était d'une importance psychologique primordiale à une époque où les conditions de travail étaient rudes.

4. LES VIGNES

Aujourd'hui à Thervay, de la vigne il en reste des reliques, comme pour se souvenir que le village produisait du vin en quantité, au XVIII^e siècle, comme presque tous les villages à cette époque.

Le vignoble de Thervay à cette époque était situé aux lieux dits Le Colombier, La Vertoyère, tout autour du Balançon y compris sur le versant Sud-Est actuellement presque entièrement couvert de bois. Aux dires des habitants et du curé cet emplacement était assez loin, le curé dit "les vignes qui sont éloignées de trois quarts de lieue" (3 km). Ce vignoble en 1789 couvrait une surface totale de 240 Journaux soit 84 hectares. Le Seigneur en possédait 15 %, les Abbés d'Acey 12,5 % et le Curé un petit 2 %. Les villageois, quant à eux étaient propriétaires de 65 %, ce qui est un pourcentage fort honorable à cette époque, et qui représentait 160 Journaux (56 hectares). Nous savons qu'une des espèces de raisin les plus cultivées sur le vignoble de Thervay était le Gamay rouge et blanc ; la récolte pour les villageois atteignait à peu près dans les années 1770, les 240 muids soit 644 hectolitres de vin, ce qui nous donne un faible rendement de 1150 litres/ha. D'après les habitants cette quantité était insuffisante, "d'un rapport des plus modique tant à cause de l'éloignement que de sa situation joignant au bois, n'étant qu'à peine en état de fournir à l'ordinaire du lieu", il est vrai aussi que sur cette récolte, le seigneur et le curé effectuent des ponctions en nature ou en argent, pour ce qui est du seigneur il prélève son cens de 2 sols 9 deniers par Journal, mais il prélève aussi 10 % de la récolte, soit 6440 litres de vin, le curé lui se contente de sa dîme à partager avec le Chapelain de Balançon, 1/3 pour celui-ci soit 1350 litres et 2/3 pour ledit curé soit 2650 litres. Après ces prélèvements il reste de disponible par foyer 270 litres, soit 0,75 litre de vin par jour, au prix du litre de vin cela représenterait près de 40 livres de revenu par an. On peut se permettre de dire que presque chaque foyer possédait de la vigne, à raison d'une moyenne de 7 ouvrées (28 ares) par ménage, cela fait un morcellement du terrain assez important. Tous sont unanimes à cette époque pour dire que le vin de Thervay était d'assez mauvaise qualité, le curé : "...& de mauvais vin dont on a presque point de débit", de la piquette pour être franc, et je pense que vu la quantité, seul le chef de famille devait boire du vin. En considérant la somme de travail qu'il faut pour cultiver et entretenir une vigne, la médiocre qualité du vin, la distance à parcourir, les prélèvements, on est en droit de se demander pourquoi les villageois continuaient à cultiver la vigne, peut-être que le vin représentait une réelle amélioration de l'ordinaire. Les vignes faisaient vraiment partie du paysage de Thervay, car vu leur situation, on devait les voir de loin. De nos jours ce ne sont que bois et prairies, quel changement !

5. LES BOIS

Les bois de Thervay sont tout comme aujourd'hui situés à l'ouest du village dans le massif de la Serre. On comprend leur importance, quand on sait que c'était le seul combustible disponible pour se chauffer ou faire la cuisine. Ils étaient régis par la grande ordonnance des eaux et forêts de 1669, et étaient sous la responsabilité des "fonctionnaires" de la Maîtrise des Eaux et Forêts, l'équivalent de l'Office National des Forêts actuel, mais ils étaient surveillés par les forestiers élus par les villageois.

Voici comment étaient organisés les bois de Thervay en 1783 :

- 400 arpents (188 ha) de bois dont :
 - 100 arpents (47 ha) en quart de réserve
 - 100 arpents en coupe de 1 à 1 ans
 - 74 arpents (35 ha) en taillis de 15 ans
 - 0 arpent de haute futaie
 - 126 arpents en bois naturel

Ces bois étaient utilisés surtout pour produire du bois de chauffage pour les habitants du village, tous les ans il y avait une "assiette de bois" (quantité) à couper pour l'usage des villageois, les arbres à couper étaient marqués par des Officiers de la Justice de Balançon avec un poinçon portant les armes du seigneur. Comme nous l'avons vu les arbres étaient coupés par un bûcheron payé par la commune, et je pense que les villageois venaient eux-mêmes chercher leur bois. La coupe pouvait produire annuellement près de 1600 cordes de bois, soit 7040 stères, ceci représentait 35 stères par ménage et par an, pour les habitants c'était peu, voici ce qu'ils en disent dans le cahier de Doléances :

"Dans la quantité de bois cy devant expliqué, la communauté est obligée d'y prendre ce qui est nécessaire aud fourg, le peu qui reste en fourni ci peu qu'il n'est pas possible d'en avoir pour le quart de leur usance, une grande partie des habitants que le défaut de moyen les empêche de si pourvoir du nécessaire, les oblige à extirper les épines et mauvaises broussailles des charmes pour y subvenir, et se croiroient heureux si elle pouvoient suffire."

Il est presque certain que dans cette description, les villageois exagèrent quelque peu, on ne saurait les en blâmer, c'est pour la bonne cause.

À présent parlons du quart de réserve, c'était normalement une partie du bois inexploitée pour éviter que la totalité des bois soient coupée par les habitants, mesure écologique avant la lettre. Cette mesure permettait aussi d'avoir une source de revenus conséquente en cas de coup dur, car les habitants

pouvaient alors demander à l'intendant de mettre en vente le bois produit par ce fameux quart de réserve.

Enfin à cette époque le bois était traversé par des chemins qui n'existent plus maintenant.

Voici le texte fourni, corrigé et mis en forme, fidèle à l'original :

6. GRÊLES ET INTEMPÉRIES

Les récoltes comme de tout temps ont été les victimes des caprices de la météorologie, c'était d'autant plus grave au XVIII^e siècle, qu'il n'y avait pas de prévision, on pouvait juste regarder et se lamenter sur les pertes.

Thervay a au cours du siècle essuyé quelques grêles et gelées, on les connaît presque toutes car les habitants demandaient à chaque fois au subdélégué de diminuer les impôts des victimes, qui le faisait à chaque fois que cela était possible et sérieux. Après chaque intempérie destructrice, on nommait deux experts chargés d'évaluer et de chiffrer les dégâts, ces experts étaient toujours des gens compétents, puisqu'ils étaient des paysans de villages voisins, comme Ougney, ces experts là savaient de quoi ils parlaient.

Voici par ordre chronologique ces intempéries :

- 1731 : Orages, grêles et inondations : proposé 100 livres de réduction d'impôts
 - Juin 1731 : "les vignes et les grains ont été tout perdu de la grêle du dernier juin"
- 27 juillet 1735 : 25 % des vignes détruites, 33 % des céréales et 50 % des autres grains
- 31 juillet 1737
- 25 juin 1756 : Le subdélégué propose 50 livres de réduction d'impôts pour grêles.
- 1757
- 1758 : Des gelées ont détruit les vignes du village.
- 24 mai 1782 : Voici la lettre des habitants au Subdélégué :
 - "Supplient humblement les habitants de la communauté de Tervay et disent :
 - Que le 24 May 1782 environ vers cinq heures du soir une grêle accompagnée d'un violent orage a causé de grands dommages dans leur territoire soit dans les grains d'automne, Carême, vignes et prairie et c'est pourquoi ils recours."
 - Suivent 25 noms de victimes dont un des échevins, ils furent diminués de 80 livres sur l'impôt principal.
- 4 juillet 1788 : Situation catastrophique à cause d'un orage de grêle qui a ravagé les récoltes, a tué du bétail. La vigne est détruite à 100 %, Le seigle à 75 %, et les blés sont renversés ; Les habitants sont dans la "dernière indigence".
 - Par exemple Simon PELOT a perdu 3 bœufs et 1 vache ce qui représente une perte de 600 livres.

Ces intempéries représentaient la plupart du temps une catastrophe pour les villageois, mis à part pour ceux qui avaient réussi à sauver une partie de leur récolte, eux pouvaient en vendre une partie à prix

élevé. Paradoxalement même les bonnes récoltes, pouvaient représenter aussi une perte d'argent, car alors les prix étant très bas, et le marché saturé, les paysans devaient alors brader leur récolte.

Fin de l'épisode 4/5

Dans la prochaine et dernière publication vous trouverez les points suivants :

3ème PARTIE : LA COMMUNAUTÉ (suite et fin)

F. LA VIE AU VILLAGE

1. LES TRAVAUX

2. LES INCENDIES

3. LE SEL

4. LA MILICE

5. LES LOUPS

LE CAHIER DE DOLÉANCES

ANNEXES

Les ROIS de FRANCE (Souverains de la Franche-Comté) :

- LOUIS XIV (1678 - 1715)
- LOUIS XV (1715 - 1774)
- LOUIS XVI (1774 - 1789)

Les POIDS et MESURES :

BOIS

- LA CORDE = 4 Stères 4 Décistères

TERRES

- LE JOURNAL, LA FAUX = 35 Ares
- L'ARPENT = 47 Ares

VIGNES

- L'OUVRÉE = 4 Ares

GRAINS

- BOISSEAU de 20 livres = 10 kilos
- MESURE de Pesmes = 16 kg

VIN

- MUID de PARIS = 270 litres

POIDS

- LIVRE = 500 grammes

LONGUEUR

- POUCE = 2,5 cm
- PIED = 30 cm
- TOISE = 2 m

MONNAIE :

- LA LIVRE = 20 sols = 240 deniers (1 jour de travail d'un manouvrier)

- LE SOL = 12 deniers
- LE GROS = 1 sol
- LE BLANC = 3,33 deniers

Les SUBDÉLÉGUÉS de DOLE :

- Jean Baptiste TOITOT et son fils (1726 - 1758)
- Gabriel Joseph MIROUDOT de St FERJEUX (1758 - 1764)
- Ignace François FRERE (1765 - 1780)
- Auguste Joseph Ferdinand CHUPIET (1780 - 1789)

PRIX :

- 1766 - Mesure de Blé : 21 livres 15 sols, Mesure d'Avoine : 1 livre 10 sols
 - Livre de Bœuf : 4 sols 6 deniers, Livre de Mouton : 4 sols 9 deniers
- 1772 - Mesure de Froment : 5 livres, Livre de Viande : 5 sols 6 deniers
- 1773 - Livre de Jambon : 1 livre 1 sol ; Mesure de Haricot Blanc
 - Livre de Farine d'office : 2 sols 9 deniers, Livre de Lard
 - Corde de Bois de feu : 6 livres, Armoire à 2 portes
 - Vache : de 80 à 100 livres, Génisse : 60 livres
 - Chariot à Foin : 36 livres, Oreiller de plume : 6 livres
- 1774 - Blé : 2 livres 16 sols, Livre de Pain : de 1 à 3 sols
- 1789 - Blé : 3 livres 15 sols, Pain : 1 à 2 sols 9 deniers
- En 1771, la tonne de Paille valait 30 livres
- En 1771, la tonne de Foin valait 48 livres

BIBLIOGRAPHIE

Pour en savoir plus, voici quelques ouvrages que j'ai consultés plus particulièrement :

Histoire Générale :

- Histoire des Français (2 Tomes), F. Guizot, Paris, Firmin Didot, 1851.
- Histoire de France, J. Bainville, Fayard, 1924.
- Dictionnaire d'Histoire de France, G. Duby & A. Latreille, Perrin, 1981.

Histoire de l'Ancien Régime :

- L'Ancien Régime, F. Funck Brentano, Fayard, 1926.
- Histoire de la France Rurale (1740-1789), coll. dir. par G. Duby, Seuil, 1975 (pp 551 à 554).
- La vie quotidienne des paysans français au XVIIe siècle, P. Goubert, Hachette, 1982.
- Le siècle de Louis XV, P. Gaxotte, Fayard, 1934.
- La vie quotidienne au temps de Louis XVI, F. Bluche, Hachette, 1980.
- Dictionnaire des institutions de la France : XVIIe-XVIIIe siècle, M. Antoine, Picard, 1984.
- Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (2 tomes), R. Mousnier, PUF, 1974.
- Le Presbytère et la Chaumière, M. Vovelle, Seuil, 1990.

Histoire Régionale :

- Histoire de la Franche-Comté, sous la direction de J. Chevalier, Privat, 1977.
- Mémoires de l'Intendant de Franche-Comté, M. de Piganiol de la Force, E. Champion, 1914.
- Le Régime Féodal en Franche-Comté au XVIIIe s., J. Millot, Annales Franc-Comtoises, 1961.

Histoire Locale :

- Dictionnaire géographique, historique et statistique, Dpt du Jura, A. Rousset, 1854.
- Thervay et le Château de Balançon, S. Petot-Laurent, Pequignot, 1992.
- Les Villages de la Région de la Serre, J. Hauger, 1982.
- L'Abbaye N.D. d'Acey, coll. Centre et Abb. d'Acey, 1976

Production et dépôt légal mai 1990